

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU 15 octobre 2019

Le 15 octobre 2019 à 18 H 00,

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Martin-d'Hères (Isère), convoqué par M. le Maire en date du 9 octobre 2019, s'est assemblé en séance publique au lieu de ses séances, sous la présidence de David QUEIROS, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Nathalie PUYGRENIER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1. Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

PREND ACTE

Des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

N°	OBJET	DATE de réception en Préfecture
2019_47	Signature du marché n°1902502 - lot n°2 "prestations d'insertion sociale et professionnelle par des activités de manutention de mobilier/matériel et d'accompagnement logistique"	10/09/2019
2019_48	Marché n°19031 "maintenance et dépannage des systèmes de sécurité incendie de type A et B et de leurs équipements d'alarme"	10/09/2019

2019_49	Mise à disposition d'un équipement sportif au CLUB ALPIN FRANÇAIS, association sportive hors contrat triennal d'objectifs et de moyens et convention sportive – saison 2019-2020	25/09/2019
2019_50	Mise à disposition d'équipements sportifs à ARANHA 38, association sportive hors contrat triennal d'objectifs et de moyens et convention sportive – saison 2019-2020.	25/09/2019
2019_51	Mise à disposition d'un équipement sportif à l'AMICALE PÉTANQUE PÉRI, association sportive hors contrat triennal d'objectifs et de moyens et convention sportive – saison 2019-2020.	25/09/2019
2019_52	Mise à disposition d'un équipement sportif à YAMYOGALAM, association sportive hors contrat triennal d'objectifs et de moyens et convention sportive – saison 2019-2020.	25/09/2019
2019_53	Mise à disposition d'équipements sportifs à l'AFM FUTSAL, association sportive hors contrat triennal d'objectifs et de moyens et convention sportive – saison 2019-2020.	25/09/2019
2019_54	Mise à disposition d'un équipement sportif à l'AL VOLLEY, association sportive hors contrat triennal d'objectifs et de moyens et convention sportive – saison 2019-2020.	25/09/2019
2019_55	Mise à disposition d'un équipement sportif à GEST, association sportive hors contrat triennal d'objectifs et de moyens et convention sportive – saison 2019-2020.	25/09/2019
2019_56	Mise à disposition d'équipements sportifs à SELF DEFENSE INITIATIVE, association sportive hors contrat triennal d'objectifs et de moyens et convention sportive – saison 2019-2020.	25/09/2019
2019_57	Mise à disposition d'équipements sportifs à BIG BANG BALLERS, association sportive hors contrat triennal d'objectifs et de moyens et convention sportive – saison 2019-2020.	25/09/2019
2019_58	Mise à disposition des équipements sportifs à BALLON ROND, association sportive hors contrat triennal d'objectifs et de moyens et convention sportive – saison 2019-2020.	25/09/2019
2019_59	Mise à disposition d'un équipement sportif au CRSU, association sportive hors contrat triennal d'objectifs et de moyens et convention sportive – saison 2019-2020.	25/09/2019
2019_60	Mise à disposition d'un équipement sportif à l'AS COMMUNAUX, association sportive hors contrat triennal d'objectifs et de moyens et convention sportive – saison 2019-2020.	25/09/2019
2019_61	Mise à disposition d'un équipement sportif à l'AS CASTORAMA, association sportive hors contrat triennal d'objectifs et de moyens et convention sportive – saison 2019-2020.	25/09/2019
2019_62	Mise à disposition d'un équipement sportif à l'EASI, association sportive hors contrat triennal d'objectifs et de moyens et convention sportive – saison 2019-2020.	25/09/2019
2019_63	Mise à disposition d'un équipement sportif à CITA DANSE, association sportive hors contrat triennal d'objectifs et de moyens et convention sportive – saison 2019-2020.	25/09/2019
2019_64	Mise à disposition d'équipements sportifs à AJC ABADA CAPOEIRA, association sportive hors contrat triennal d'objectifs et de moyens et convention sportive – saison 2019-2020.	25/09/2019
2019_65	Maîtrise d'œuvre pour la démolition d'un bâtiment modulaire annexe à la salle Croix Rouge dans le cadre du contrat de mandat de	18/09/2019

	maîtrise d'ouvrage avec la S.P.L. Isère Aménagement.	
2019_66	Culture – Mon Ciné dans le cadre de l'appel à projets Médiations du cinéma : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, au titre de la période 2019-2020.	19/09/2019
2019_67	Marché n° 18001 « Enlèvement, garde, expertise, restitution et destruction de véhicules » : signature de l'avenant n°1, pour le lot n°2 : destruction de véhicules suite à mise en fourrière	24/09/2019

- 2. Autorisation donnée à M. le Maire de signer avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Isère, la convention d'objectifs et de financement en faveur de l'accueil des enfants en situation de handicap pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, pour les équipements petite enfance Allende et Péri et pour la halte garderie Alexandra David Neel.**

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

APPROUVE

La convention d'objectifs et de financement à intervenir avec la CAF de l'Isère pour les EPE Allende et Péri et pour la halte garderie Alexandra David Neel de la ville de Saint-Martin-d'Hères, pour une aide à l'accueil des enfants en situation de handicap.

AUTORISE

Le Maire à signer la dite convention correspondante.

DIT

Que la recette correspondante sera imputée sur la ligne budgétaire 7478-64 PESADM.

Adoptée à l'unanimité (30 voix)

- 3. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention d'objectifs et de financement entre la ville de Saint-Martin-d'Hères et la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de l'Isère, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022 pour le lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) « La Boîte à Jeu ».**

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

APPROUVE

La convention d'objectifs et de financement pour le LAEP «La Boîte à Jeu » pour la période 2019-2022.

AUTORISE

Le Maire à signer la dite convention.

Adoptée à l'unanimité (30 voix)

- 4. Rapport des actions mises en œuvre à la suite des observations de la chambre régionale des comptes.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

PREND ACTE

De la communication du rapport sur les actions entreprises ou mises en œuvre à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes transmises à la ville le 18 janvier 2019.

5. Prestations de nettoyage : autorisation donnée à M. le Maire de signer les marchés n°19034 relatifs aux 5 lots.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer les marchés n°19034 suivants :

N° de marchés	N° du lot	Libellé	attributaire	adresse	Montant annuel € HT
19034-01	1	Nettoyage de fin de chantier	Titulaire : EDEN Titulaire : TE.DAS	12 rue de Pré Ruffier – 38400 Saint-Martin-d'Hères 501 Rue Aristide Bergès – 38330 Montbonnot	Pour chaque titulaire Minimum : 5.000,00 € Maximum : 25.000,00 €
19034-02	2	Entretien des sanitaires publics de la ville	EDEN	12 rue de Pré Ruffier – 38400 Saint-Martin-d'Hères	Minimum : 3.500,00 € Maximum : 10.500,00 €
19034-03	3	Nettoyage des conteneurs à ordures ménagères de la ville	ANCO	34 rue Jean Guyomarc'h ZI Pentaparc 56000 Vannes	Minimum : 4.500,00 € Maximum : 13.500,00 €
19034-04	4	Nettoyage des vitres de divers bâtiments communaux	EUROPE SERVICE PROPRETE	296 rue de la Bealière 38113 Veurey Voroize	Minimum : 10.000,00 € Maximum : 50.000,00 €
19034-05	5	Nettoyage de divers bâtiments communaux et sanitaires	STEM PROPRETE SAS	3 rue de l'Europe – 38640 Claix	Minimum : 35.000,00 € Maximum : 75.000,00 €

DIT

Que les marchés sont conclus pour une période initiale expirant le 31 décembre 2020, reconductible 3 fois par période d'un an.

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal et les budgets annexes.

*Adoptée à la majorité : 30 voix pour
5 abstention(s)*

- 6. Travaux de mise en accessibilité et mise aux normes du groupe scolaire Paul Vaillant Couturier
Phase 2 : autorisation donnée à M. le Maire de signer les avenants n°1 sur les lots n°3, 4 et 6.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer les avenants n° 1, tels que présentés en annexe, pour les marchés :

N° de marché	Libellé	Titulaire et adresse	Montant de l'avenant n° 1 en euro HT
19007-03	Dépose/désamiantage – renfort charpente – couverture – isolation – zinguerie	Groupeement : CHARPENTE CONTEMPORAINE Chemin Pré Figaroud 38330 Montbonnot-Saint-Martin EIFFAGE GENIE CIVIL – ETS Gauthey 210 rue Aristide Bergès 73490 la Ravoire	9 556,91
19007-04	Maçonnerie – cloison doublage faux plafonds – réseaux VMC – peinture	SEBB 1 rue du Pré Ruffier 38400 Saint-Martin-d'Hères	3 200
19007-06	Électricité – courant faible	MDJ 30 rue Gustave Courbet 38130 Echirolles	1 939,68

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal.

*Adoptée à la majorité : 31 voix pour
4 abstention(s)*

- 7. Travaux d'extension et de mise aux normes de sécurité incendie et accessibilité de l'école élémentaire Joliot Curie et du bâtiment restauration : autorisation donnée à M. le Maire de signer les avenants n° 1 pour les lots n°1, 3 et 4.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer les avenants n° 1, tels que présentés en annexe, pour les marchés :

N° de marché	Libellé	Titulaire et adresse	Montant de l'avenant n° 1 en euro HT
19006-01	Terrassement - VRD	Société AVERI - TRVTP 1 rue Marcel Chabloz 38400 Saint-Martin-d'Hères	4 159,00
19006-03	Charpente – Couverture – MOB – Menuiseries extérieures bois- aluminium	Société CHARPENTE CONTEMPORAINE Chemin pré figaroud 38330 Saint Nazaire les Eymes	1 497,56
19006-04	Cloisons – doublages – Faux- plafonds – Menuiseries intérieures – petite serrurerie – peinture	Société CK PEINTURE ZI sud – 3 rue de la prévachère 38400 Saint-Martin-d'Hères	8 249,82

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal.

*Adoptée à la majorité : 31 voix pour
4 abstention(s)*

8. Travaux de réhabilitation, d'extension, de mise aux normes de sécurité incendie et d'accessibilité du gymnase Voltaire : autorisation donnée à M. le Maire de signer les marchés n° 19029 relatifs aux lots n°4 à 16 (hors lots n°11 et 15).

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

AUTORISE

M. le Maire à signer les marchés n°19029 suivants :

N° de marchés	N° du lot	Libellé	attributaire	adresse	Montant HT
19029-00*	00	Désamiantage - Protections	CLEARSTONE	ZAC du Val de Charvas – 69 360 COMMUNAY	143 378,00 €
19029-01*	01	Travaux de VRD	TRV TP	1 rue Marcel Chabloz 38400 Saint-Martin- d'Hères	53 143,50 €
19029-02*	02	Démolition - Maçonnerie	SEBB	1 rue du Pré Ruffier 38400 Saint-Martin- d'Hères	Tranche Ferme : 236 000,00 € Tranche Optionnelle N°1 : 30 757,50 €
19029-03*	03	Charpente métal – Couverture - Bardage	SOCAM	5 rue Gaspard Monge – 38550 St Maurice l'Exil	630 000,00 €

* pour mémoire : autorisation donnée au Maire à signer ces lots par délibération n°15 du 24 septembre 2019

Marchés objets de la présente délibération					
19029-04	04	Étanchéité	LP'ETANCH	16 pl Bernard Palissy – 38320 POISAT	23 610,20 € H.T
19029-05	05	Menuiserie extérieures - Serrurerie	SMS	1 rue des Iles – 38420 Domène	95 227,00 € H.T.
19029-06	06	Façades ITE	ALPIBAT	14 rue du grand Veymont – 38320 Eybens	48 491,50 € H.T.
19029-07	07	Menuiserie intérieures bois – Mobilier – Occultations	ART DU BOIS	2 Rue Georges Politzer – 38130 ECHIROLLES	116 684,40 € H.T.
19029-08	08	Doublages – Cloisons – Faux-plafonds	LAMBDA ISOLATION	11 Rue du Docteur Schweitzer – 38180 Seyssins	32383,91 € H.T.
19029-09	09	Carrelages	SOGRECA	3 Rue de la Prévachère – 38400 Saint-Martin-d'Hères	Offre de base : 19 824,42 € H.T. Tranche optionnelle : 10 803,00 € H.T.
19029-10	10	Sols souples	ART DAN	ALLEE DES VERGERS – 78 240 Aigremont	60 479,90 € H.T.
19029-11	11	Peintures intérieures	Déclaré sans suite		
19029-12	12	Chauffage – Ventilation – Sanitaire	ECCI	1 rue Pierre Sémard – 38600 Fontaine	Offre de base : 170 912,71 € H.T. Tranche optionnelle : 29 632,20 € H.T.
19029-13	13	Électricité – Courants forts et faibles	RATTO	17 rue du Pré Ruffier – 3800 Saint-Martin-d'Hères	Offre de base : 61 854,00 € H.T. Tranche Optionnelle : 3575,00 € H.T.
19029-14	14	Fondations spéciales	TPGEO	Les Ormaux 71150 Fontaines	31 200,00 € H.T.
19029-15	15	Équipements sportifs	Infructueux pour absence d'offre		
19029-16	16	Équipements cuisine	Cuisine Equipement Service	3 Rue Evariste Galois – 38320 Eybens	25 660,00 € H.T.

DIT

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal.

*Adoptée à la majorité : 31 voix pour
4 abstention(s)*

- 9. Culture-Spectacle-Vivant : affectation de subvention au théâtre du Réel / association "EX.I.T.S." dans le cadre de l'aide à la résidence « Artiste en territoire » attribuée par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'année 2019.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

Que le versement global de la subvention de 12 000 euros au théâtre du Réel/association "EX.I.T.S." sera effectué dans le cadre du budget 2019.

DIT

Que la dépense correspondante sera imputée au budget 2019 de la Ville : CUHEBL/314/6574/ 3SPEVIV, et correspond au montant versé par la DRAC Auvergne Rhône-Alpes.

Que la recette correspondante sera imputée au budget 2019 de la Ville : CUHEBL/314/74718/ 3SPEVIV.

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

- 10. Copropriété « LE VERDERET » : campagne Isolation MurMur 2. Participation financière de la Ville.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La convention entre la commune et le syndic de la copropriété « Le Verderet » engagée dans le dispositif Mur/Mur2, définissant les modalités de versement entre les mains du Syndic des aides revenant à la copropriété, au titre des aides individualisées en faveur des copropriétaires occupants éligibles sous conditions de ressources et au vu du diagnostic individuel financier établi par SOLIHA.

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention avec le Syndic de la copropriété « Le Verderet » pour l'octroi de la participation financière de la commune.

DIT

Que la dépense est inscrite au budget principal à la section d'investissement imputation : LOGEME/72/20422/HABI.

*Adoptée à la majorité : 33 voix pour
2 abstention(s)*

- 11. Autorisation donnée à M. le Maire de solliciter une subvention à Grenoble-Alpes Métropole dans le cadre du dispositif métropolitain « la trame verte et bleue dans les villes et villages » entre la rue Clément Bon et la passerelle Niemen.**

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

AUTORISE

M. le Maire à solliciter le concours financier de Grenoble-Alpes Métropole dans le cadre du dispositif « trame verte et bleue dans les villes et villages » pour les travaux de renaturation de la trame verte entre la rue Clément Bon et la Passerelle Niemen.

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

12. Créations et suppressions de postes.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

DEMANDE

BUDGET VILLE
EMPLOIS PERMANENTS

FILIERE	Création	Suppression	Nature de l'opération	DGAS/Direction/Service
Filière culturelle	1 poste relevant du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques – tous grades, indices bruts 372 à 707	1 poste relevant du cadre d'emplois des assistants d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques – grade assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe, indices bruts 389 à 638	Recrutement	DGAS Population DAC Médiathèque

*Adoptée à la majorité : 33 voix pour
2 abstention(s)*

13. Recensement partiel de la population, année 2020 : autorisation donnée à M. le Maire de procéder au recrutement d'agents recenseurs.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

DECIDE

De procéder au recrutement maximum de 14 agents recenseurs du 6 janvier 2020 au 24 février 2020.

FIXE

Les dépenses correspondant à la rémunération et aux charges attenantes aux agents recenseurs à 14 700 euros.

DIT

Que la dotation forfaitaire versée par l'INSEE à la Commune sera imputée au Budget Principal – RECENS/020/7484/RECE.

Que la dépense correspondant à la rémunération des agents recenseurs sera imputée au Budget Principal – RECENS/020/--/RECE.

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

- 14. Autorisation donnée à M. Le Maire de signer la charte de bonne conduite pour les activités de location de vélos en libre service sans station.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. Le Maire à signer la charte de bonne conduite entre la ville de Saint-Martin-d'Hères et les autres communes parties prenantes, la Métropole et l'opérateur (Indigo Weel).

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

- 15. SITPI : Sortie du pacte énergie.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La sortie du pacte de service et financier du SITPI et de passer commande directement auprès du fournisseur en gardant la même prestation de service.

*Adoptée à la majorité : 29 voix pour
5 abstention(s)*

- 16. Affectation de subvention, saison 2019-2020 à l'OFFICE MUNICIPAL DU SPORT, association sous contrat triennal d'objectifs et de moyens dans le cadre du pacte sportif.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

L'affectation du versement de la subvention forfaitaire, pour la saison 2019-2020, à l'association OFFICE MUNICIPAL DU SPORT, pour un montant de 40 000 €.

Il est conditionné par la production des pièces administratives et comptables demandées lors de l'instruction du dossier.

DIT

Que la dépense correspondante est imputée au budget 2019 (6574/40/SPOINS).

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

17. Mandat Spécial - Déplacement de M. le Maire à Paris pour le 102ème congrès des Maires de France - Du 19 au 21 novembre 2019.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

De conférer le caractère de mandat spécial au déplacement ci-après :

1. Déplacement de M. le Maire à Paris pour le 102ème congrès des Maires de France - Du 19 au 21 novembre 2019

De procéder ainsi au remboursement des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration afférents à ces missions sur présentation des justificatifs selon l'enveloppe suivante :

- Pour le déplacement de M. le Maire à Paris - Du 19 au 21 novembre 2019 : 76,25 € pour les frais de restauration et 200,00 € pour les frais de transport et 220,00 € pour les frais d'hébergement.

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

18. Mandat Spécial - Déplacement de M. Fabien Spuhler à Paris pour les 4ème États généraux de la sécurité locale - Du 4 au 5 novembre 2019.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

De conférer le caractère de mandat spécial au déplacement ci-après :

1. Déplacement de M. Fabien Spuhler à Paris - 4ème États généraux de la sécurité locale - Du 4 au 5 novembre 2019.

De procéder ainsi au remboursement des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration afférents à ces missions sur présentation des justificatifs selon les enveloppes suivantes :

- Pour le déplacement à Paris : 45,75 € pour les frais de restauration et 300,00 € pour les frais de transport et 110,00 € pour les frais d'hébergement.

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

**Signature de PUYGRENIER Nathalie secrétaire de la séance du
Conseil Municipal du 15 octobre 2019 :**

